



Bowling Club de Challans

REGLEMENT DE LA LIGUE DOUBLETTE HANDICAP

ARTICLE 1. ORGANISATION

La ligue est organisée par le Bowling de Challans et le Bowling Club de Challans.

ARTICLE 2. REGLES

Une licence F.F.B.S.Q. valable pour la saison en cours est obligatoire pour jouer. La ligue se joue avec un handicap de 70 %.

Port du maillot du club obligatoire.

La consommation d'alcool est interdite pendant la ligue.

Les règlements F.F.B.S.Q. sont appliqués par les équipes qui en acceptent la responsabilité.

La Ligue 2020-2021 est homologuée auprès de la FFBSQ (Fichier Alias).

ARTICLE 3. EQUIPES

Chaque jeudi soir de ligue, chaque équipe sera représentée par deux joueurs qui effectueront les 4 lignes. Le changement de joueur lors d'une soirée n'est pas autorisé.

Une équipe est composée d'au moins deux joueurs, sans limite maximum. Au plus tard une journée avant chaque soirée de ligue, les équipes composées de plus de deux joueurs devront informer le bowling de la composition de l'équipe pour la prochaine soirée.

Un joueur ne participant pas déjà à la ligue peut intégrer une équipe en cours de période.

Par contre, un joueur faisant partie d'une équipe ne peut en changer qu'à la fin d'une période et avant le début de la suivante.

ARTICLE 4. DATES

La ligue se joue le jeudi à 20H00 en dehors des congés scolaires. Elle commencera en septembre.

ARTICLE 5. ABSENCES

En cas d'absence d'un joueur, un blind sera appliqué par le logiciel LeXer. Celui-ci tient compte de la moyenne en ligue du joueur absent. Le joueur présent jouera les 4 lignes et le total de chacune sera composé de son score et de celui calculé par le logiciel LeXer pour le blind.

En cas d'absence des deux joueurs d'une équipe, celle-ci est déclarée forfait. Les joueurs de l'équipe adverse jouent seuls les quatre lignes qui sont comptabilisées pour le calcul de leur moyenne et leur équipe marque 5 points.

ARTICLE 6. COÛT

Chaque jeudi soir les équipes jouent chacune 4 lignes. Chaque joueur règle 10 € au bowling. Par ailleurs, le coût de l'homologation des lignes devra être remboursé par chaque joueur au club à la fin de l'année sportive en fonction du nombre de lignes qu'il aura joué dans la période. Le coût de l'homologation est de 0,08 € par ligne jouée.

ARTICLE 7. PERIODE

Une période est composée du nombre de matches nécessaire pour que chaque équipe rencontre chacune des autres deux fois. Toutefois, en fin de période sportive, une période pourra n'être composée d'un seul match aller afin qu'elle puisse se terminer avant les congés.

Avant le début de chaque période, le bowling fournira aux joueurs le planning des rencontres.

ARTICLE 8. CLASSEMENT

Chaque jeudi deux équipes se rencontrent sur 4 lignes. Le handicap de 70 % par rapport à 220 est appliqué à chaque joueur en fonction de sa moyenne de ligue depuis le début de la saison, à savoir depuis le 3 septembre. Il est plafonné à 70. Le total de l'équipe est le cumul des lignes effectuées par les deux joueurs plus leur handicap.

L'équipe ayant le total le plus élevé marque un point, l'autre zéro. En cas d'égalité, chaque équipe marque $\frac{1}{2}$ point.

A la fin, le total des quatre lignes est calculé.

L'équipe ayant le total le plus élevé marque un point, l'autre zéro. En cas d'égalité, chaque équipe marque $\frac{1}{2}$ point.

Le total des points gagnés par les deux équipes est donc de 5.

Après chaque jeudi de ligue, le cumul des points obtenus par chaque équipe est calculé afin d'établir le classement.

A chaque nouvelle période, les équipes démarrent avec zéro point.